



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 novembre 2021



Le conseil constitutionnel rejette la levée du secret médical concernant les élèves

La FCPE est pleinement satisfaite de la décision du conseil constitutionnel qui censure l'accès au statut vaccinal des élèves par les directeurs d'établissement.

A l'approche du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, une décision de droit importante pour ces citoyennes et citoyens en devenir. Dans la crise que nous traversons, l'accompagnement de chaque élève doit être la priorité afin de veiller à son bien être.

Depuis la proposition de cet amendement gouvernemental mi-octobre, la FCPE n'a eu de cesse de s'y opposer.

En effet, l'urgence sanitaire ne doit pas être prétexte au non-respect des droits fondamentaux des élèves : le droit au respect de la vie privée et le droit à l'éducation.

Par ailleurs, la FCPE tient à rappeler qu'il est urgent que le ministère s'engage enfin dans un véritable traitement de cette crise sanitaire avec la mise en place :

- de moyens humains suffisants dont le recrutement de personnels sanitaires en particulier des infirmières scolaires,
- de moyens matériels, qui permettent l'aération des espaces et le maintien des gestes barrières.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillerrou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)